

Décembre 6 1950

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LECOMMERCELISTE DE DEMANDES

Concessions tarifaires que le Gouvernement de la REPUBLIQUE
DOMINICAINE demande du Gouvernement de la REPUBLIQUE D'HAITI

Paragraphe du Tarif	Description du Produit	Unité	Droits Actuels	Droits Solicités
24	Ciment Portland, romain et analogues	K.B.	0.03	0.02
32	Plâtre, brut ou non manufacturé		Exempt	Cons.
ex 311	Mosaïques vernisées, presse ou vitrifiée pour constructions	K.B.	0.07	Cons.
2112	Chlorure de sodium ou sel commun, cru, en grands cristaux	K.B.	0.10	Cons.
2113	Le même, moulu, ou manufacturé, raffiné pour l'usage de table ou de cuisine	K.N.	0.10	Cons.
ex 2203	Huile d'arachides en contenant de bois	K.B.	0.40	Cons.
ex 2204	Le même en contenant de fer blanc	K.N. ou adv.	0.50 20%	Cons.
9039	Souliers et bottes en cuir ou tissus, non dénommés, avec semelle de 16 centi- mètres de longueur	Paire ou adv.	2.00 20%	Cons
9040	Le même avec semelle de 16 a 22 centi- mètres de longueur	Paire ou adv.	4.00 20%	Cons.
9041	Le même avec semelle de plus de 22 centimètres de longueur	Paire ou adv.	5.00 20%	Cons.
ex12001	Animaux vivants et volaille de toutes sortes, destinés à l'alimentation	K.B.	0.05	0.03
	<u>Cacao et Chocolat</u>			
12145	En poudre, pâte, masse ou tablettes, sucres ou non, non compris les bonbons et les confiseries	K.N.	2.00	1.00
12146	Le même préparé en pâte, pour être délayée avec du lait ou du sucre ou avec les deux, non compris les bonbons et les confiseries	K.N.	1.50	0.75

Paragraphe du Tarif	Description du Produit	Unité	Droits Actuels	Droits Solicités
12320	Bières et autres boissons maltes analogues	Litre	0.70	0.50
12405	Marmelade, confiture, sauce et gelée de fruits	K.N.	0.60	0.40
12415	Confiseries, bonbons, nougats, candis, et sucreries, non dénommés	K.N. ou adv.	1.25 30%	0.75 20%

La République Dominicaine se réserve tous les droits de changer cette liste plus haut afin d'omettre certains articles, d'y incluire d'autres ou de changer les baremes de droits sollicités

CONFIDENTIEL

Octobre 1950

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE
COMMERCE

LISTE DE DEMANDES

Concessions tarifaires que le Gouvernement de la REPUBLIQUE
D'HAÏTI demande du Gouvernement de la REPUBLIQUE DOMINICAINE

Paragraphe du Tarif	Description du Produit	Droits Actuels	Droits Sollicités
# 389	Fleurs naturelles, coupées	25% ad valorem	10% ad valorem
947	Laitue, céleri, asperges, tomates, concombres, giraumonts, aubergines, piments doux	RD\$0,15 par kilo net	Exempt
937	Fraises	RD\$0,02 par kilo net	Exempt